



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Crèche (M14)

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

<p>Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20180405-DEL-2018-019-DE Date de télétransmission : 13/04/2018 Date de réception préfecture : 13/04/2018</p>

Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il présente à l'assemblée les chiffres du compte de gestion 2017 du budget Crèche :

Résultat budgétaire de l'exercice 2017

RECAPITULATIF RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	594 712,51 €	603 382,54 €	8 670,03 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	594 712,51 €	603 382,54 €	8 670,03 €

Résultat de clôture du budget 2017

Section	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016	Part affectée à l'investissement : exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-2 437,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 437,95 €
Fonctionnement	-36 234,57 €	0,00 €	8 670,03 €	0,00 €	-27 564,54 €
Total	-38 672,52 €	0,00 €	8 670,03 €	0,00 €	-30 002,49 €

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à - **30 002,49 €** et comporte :

- un déficit d'investissement de - **2 437,95 €**,
- un déficit de fonctionnement de - **27 564,54 €**.

L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Crèche. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan

Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20180405-DEL-2018-019-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018